

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION

Pour les travaux de requalification

de la passe à poissons sur le seuil du Moulin sur le Tech

Commune de Le Boulou

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et du Département des Pyrénées Orientales pour la réalisation de travaux (incluant leur suivi en maîtrise d'œuvre par les bureaux d'études Gaxieu et EGIS EAU) de requalification de la passe à poissons sur le seuil du Moulin sur le Tech, commune Le Boulou

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant de la maîtrise d'œuvre de l'opération (Tranches ferme+optionnelle) :		19 940.00 € HT
Montant prévisionnel des travaux		419 017.00 € HT
Montant TOTAL		438 957.00 € HT
AERMC	50 %	219 479.00 € HT
Département 66	20%	87 791.00 € HT
Autofinancement	30 %	131 687.00 € HT

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

